

M. MILLER: En Russie, il y a une autre complication. Il faut avoir un permis de conduire et les Russes, me dit-on, n'ont pas l'habitude d'accorder des permis de conduire à d'autres qu'à des nationaux russes.

M. PETERS: Ils devraient songer à le faire, car ils conduisent dans notre pays et, vraiment, certains d'entre eux ne sont pas trop bons conducteurs.

M. McCLEAVE: En passant, est-ce qu'un militaire canadien, comme chauffeur là-bas, serait payé en roubles russes ou en dollars canadiens?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela a été dit à trois reprises déjà.

M. CARTER: Etant donné que cet article a été discuté, je me demande si je pourrais demander si nous payons l'homme directement ou par l'entremise du gouvernement visé.

M. MILLER: Nous le payons directement. C'est un employé du gouvernement canadien.

M. CARTER: Il doit se sentir riche le jour de paye?

M. MILLER: Non. Il est payé en roubles et son taux de change est le taux courant en roubles.

M. CARTER: Pour un chauffeur?

M. MILLER: Il n'est pas mieux payé qu'un employé du gouvernement russe. Ils vendent les roubles au taux de quatre pour un dollar et, sur le marché ouvert, on obtient environ dix roubles pour un dollar. Je dois dire qu'il n'en est pas ainsi en Russie seulement. Il y a d'autres endroits dans le monde où il y a une grande différence entre la valeur fixée et le cours de la monnaie sur le marché libre.

M. PETERS: Je crois comprendre que les touristes eux-mêmes obtiennent dix roubles pour un dollar en Russie. Ne serait-il pas mieux d'envoyer l'argent à l'attaché et de le laisser payer le chauffeur en roubles de touristes?

M. MILLER: M. Benidickson a aussi posé une question au sujet du recrutement. J'ai ici une liste assez longue des endroits où il y a des postes de recrutement et elle pourrait probablement être versée au compte rendu.

M. BENIDICKSON: Pouvez-vous nous dire pour combien de postes permanents de recrutement vous payez loyer?

M. MILLER: Non, mais je puis vous dire combien nous en avons. Dans certains cas, ils sont installés dans des immeubles de l'armée et, ailleurs, dans des locaux loués. Depuis Victoria jusqu'à Saint-Jean, à Terre-Neuve, la marine a un total de 22 postes fixes de recrutement. L'armée en a 29.

M. BENIDICKSON: Kenora et Fort Francis sont-ils sur cette liste?

M. MILLER: Ni l'un ni l'autre n'y sont.

M. BENIDICKSON: Je crois comprendre que vous payez loyer pour deux locaux dans notre circonscription. Il est certain qu'un local est loué d'un particulier depuis plusieurs années à Fort Francis malgré mes protestations.

M. MILLER: Ils ne sont pas sur la liste que j'ai. Il faudra nous enquérir à ce sujet.

M. BENIDICKSON: A Kenora, je crois que c'est au manège, mais l'autre est un local loué.

M. MILLER: En plus de ces postes, nous avons des unités mobiles qui vont faire du recrutement dans les petits endroits.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous que ce rapport soit versé au compte rendu? Il est difficile de poser des questions là-dessus sans l'avoir vu. Nous pourrions le discuter à notre prochaine séance.

Assentiment.